



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 MARS 2018 à 18h30

L'an deux mil dix-huit, le deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 26/02/2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 09

Présents : Messieurs SLEDZ Edouard, MAILLY Didier, DAMBRINE Jean-Paul, MERIAUX Francis, PINOY Emile, Mesdames ZIMMER Marie-Ange, BURY Françoise, LECOMTE Olivia, FRAYBIN Bernadette

Absent(s excusé): M. BESIN Fabien, LEFEBVRE Bruno, BRICOUT Christophe, DUFRENOY Olivier, PREVOT Stéphanie,

Secrétaire de séance : Mme Olivia LECOMTE

1) Présentation Projet Eolien

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet Eolien de l'entreprise INTERVENT.

2) Délibération d'ouverture d'un quart du crédit du budget d'investissement 2017 autorisant les paiements pour le budget d'investissement 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget 2018 n'étant pas voté, il est impossible de payer les factures d'investissement.

Il y a lieu d'ouvrir un quart du crédit du budget d'investissement 2017 pour autoriser les paiements en investissement pour le budget 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise l'ouverture d'un quart du budget d'investissement 2017.

3) Délibération pour la Cotisation pour l'association des Maires du Nord

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'appel de cotisation de l'association des Maires du Nord. La cotisation pour l'année 2018 s'élève à 110.92 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **accepte de verser la cotisation de 110.92 €**
- **dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018**

4) Délibération pour l'adhésion de la commune de Reumont aux Murs Mitoyens

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu des Murs Mitoyens concernant la nouvelle adhésion qui a été adopté par délibération le 16 février 2018 au comité syndical des Murs Mitoyens.

Cette adhésion concerne la commune de REUMONT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la nouvelle adhésion des Murs Mitoyens concernant la commune de REUMONT.

5) Délibération pour subvention du Centre Social Saint-Roch

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu du Centre Social de Saint Roch concernant la demande de subvention pour la crèche du Centre Social.
Pour l'année 2018, cette subvention s'élève à 21,30 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention de 21,30 € au Centre Social de Saint-Roch.

Fin de séance : 20H15